



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 04/08/2014	Dossier complet le 04/08/2014	N° d'enregistrement F09344 P0187

1. Intitulé du projet

RD 13 aménagement de voirie pour la desserte du futur collège de Carcès

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **Conseil Général du VAR**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **Marc Hebreard Délégué Général RTFAM**

RCS / SIRET _____ Forme juridique **collectivité locale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d	Route d'une longueur inférieure à 3km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- aménagement en giratoire du carrefour en T existant RD 13/Che Saint-Martin
- aménagement sur 300 m de la voie communale existante chemin Saint Martin
- aménagement d'un carrefour entre le chemin Saint-Martin et la future voie d'accès au collège prévu sur le site des Baquières
- création de la voirie d'accès au futur collège.

- réalisation d'accotements revêtus, de passages piétons, d'ilots et trottoirs
- réalisation d'aménagement paysagers
- réalisation d'aménagements hydrauliques
- réalisation d'éclairage public

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de faciliter et sécuriser les échanges entre la RD 13 et la voie communale du chemin Saint Martin, de permettre à cette voie de supporter l'augmentation du trafic et le passage des Bus en direction du futur collège, de desservir l'accès au futur collège situé sur le site des Bauquières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 12 mois en 3 phases :

- 1- aménagement du carrefour sur la RD 13
- 2- aménagement de la voie communale du chemin Saint Martin
- 3- création de la voirie d'accès au collège sur le site des Bauquières.

Des travaux hydrauliques seront associés à chaque phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a vocation à desservir un collège mais n'engendrera pas d'augmentation de trafic notable sur la RD 13 qui compte 3066 véhicules/jours.

Après aménagement le trafic sur la voie communale sera augmenté des usagers piétons, 2 roues, VL et bus se rendant au collège. Outre les 8 bus quotidiens prévus, le trafic estimé passerait à 250 véhicules / jours (actuellement estimé à 100 véhicules / jours).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les acquisitions nécessaires aux aménagements prévus ne devraient pas faire l'objet d'une DUP (négociation amiable).

La DDTM interrogée en date du 17 juin 2014 déterminera si le projet doit être soumis à la législation sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

étude d'impact sur l'environnement au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Surface du giratoire	Grandeurs caractéristiques	Valeur
		2 800m ²
Rayon extérieur du giratoire		16m
Longueur et largeur du réaménagement de voirie	L= 300m - l= 5,75m chaussée + 2m trottoir + 1m accotement	
Longueur et largeur de voirie nouvelle	Voirie publique L=250m l=6m Voirie interne collège L=130m l=6m	
Surfaces imperméabilisées supplémentaires	giratoire 570m ² + voirie 600+2280m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	
RD 13 / Chemin Saint Martin / Site des Bauquières 83570 CARCES	Long. <u>6° 18' 36"</u>	Lat. <u>43° 47' 93"</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :	
	Point de départ : Long. <u>6° 18' 36"</u>	Lat. <u>43° 47' 93"</u>
	Point d'arrivée : Long. <u>6° 18' 56"</u>	Lat. <u>43° 48' 13"</u>
	Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine public - Infrastructure routière
Terrains privés en bordure de route

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- PLU commune de CARCES : date d'approbation le 26 janvier 2011
- Déclaration de projet (DP) emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 29/04/14, concernant notamment l'implantation d'un collège et ses équipements ainsi que l'aménagement d'un plan de voirie adapté au projet. La DDTM a indiqué qu'aucune évaluation environnementale complémentaire n'était nécessaire dans le cadre de cette DP.

Zonage : Collège : zone U1cg et ER n°50
Voirie Zone Ub, Ubs et Usp et et ER N°47 et 48.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 400m de 2 znieffs de type II : - 83-124-100 Ripisylve et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy, - 83-139-100 Vallée de l'Argens.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'empiète pas sur une zone natura 2000. Toutefois, la partie sud du futur giratoire est située en limite du SIC n°FR9301626 "Val d'Argens". A noter que l'emprise du site natura 2000 contigue au futur giratoire est actuellement occupée par un stade municipal qui ne constitue pas un enjeu écologique notable.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherchée dans la mesure du possible. Il sera complété si nécessaire, de matériaux issus de filières appropriées de recyclage ou de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les réaménagements de carrefour et voirie existants, ils ne présentent pas d'enjeux écologiques étant situés en bordure de zones urbanisées/aménagées. Concernant la voirie nouvelle d'accès au futur collège, il est à noter que le PLU approuvé en 2011 a fait l'objet d'une évaluation environnementale et que le site des Bauquières (lieu du futur collège) était inscrit à vocation urbaine. Une analyse écologique du site avait conclu à l'absence d'incidence potentielle et d'enjeu écologique au regard des espèces et habitats patrimoniaux du réseau Natura 2000, permettant son intégration en zone urbaine.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet (sud du giratoire) contigue à la zone natura 2000 précitée concerne une zone déjà aménagée en stade municipal, et aucun impact supplémentaire ne sera engendré par le projet au regard de l'existant.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du carrefour de la RD 13 en giratoire apportera une fluidité dans les échanges du carrefour avec un impact positif sur le niveau de bruit. Le trafic supplémentaire engendré sur la voie communale pour la desserte du futur collège reste faible et le niveau de bruit très en deça des seuils réglementaires (50 db). Il ne sera pas de nature à nécessiter la mise en place de protections acoustiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De faibles vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation des travaux sans engendrer d'impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Création d'un éclairage public : L'étude de le réaménagement de l'éclairage public sera menée dans le respect de la maîtrise des émissions lumineuses.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'augmentation de trafic n'est pas de nature à augmenter significativement les rejets existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet prévoit une mise en conformité des ouvrages existants. La DDTM interrogée en date du 17 juin 2014 déterminera si le projet doit être soumis à la législation sur l'eau. Une étude hydraulique va être diligentée. Les nouvelles surfaces imperméabilisées seront compensées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Déchets inertes en phase travaux qui seront traités et valorisés dans le cadre du Plan de Gestion Déchets du Cahier des Clauses Environnementales Particulières.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>A noter cependant qu'un oratoire au croisement RD 13 / chemin Saint Martin représente un patrimoine bâti à prendre en compte dans l'aménagement du carrefour.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'objectif des aménagements est d'améliorer la sécurité et les échanges entre la RD 13 et le futur collège. Les aménagements apportés à l'existant vont dans le sens d'une amélioration bénéfique de la desserte de l'accès au futur collège.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un collège doit être réalisé impérativement entre juin 2016 et la rentrée 2017, afin de répondre au besoin d'une nouvelle infrastructure, tant du point de vue communal (le collège le plus proche étant situé à 17 km) que départemental (saturation des collèges de Lorgues et de Brignolles qui sont actuellement en sureffectif avec une projection du besoin en augmentation).

Les incidences cumulées entre le collège et la voirie concerneront les rejets hydrauliques, qui seront pris en compte dans les études de conception, et la production déchets pendant les travaux qui sera géré au travers de la mise en place d'un plan de gestion et de valorisation des déchets pour le marché de travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à améliorer et sécuriser les échanges entre la RD 13 et la voie communale du chemin Saint Martin et desservir le futur collège prévu sur la commune de Carces, site des Bauquières. Le projet n'engendrera pas d'augmentation de trafic notable sur la RD 13, et l'augmentation estimée du trafic sur la voie communale est faible. Il permettra en revanche une desserte sécurisée d'un collège dont le département a grand besoin (saturation des collèges alentours). A noter que cette opération de collège a fait l'objet d'une déclaration de projet approuvée en conseil municipal en date du 29.04.2014.

Les réaménagements de carrefour et voirie existants ne présentent pas d'enjeux écologiques étant situés en bordure de zones urbanisées/aménagées (non naturelles). Ces zones ne présentent pas une richesse écologique notable. Concernant la voirie nouvelle sur le site des bauquières, le PLU approuvé en 2011 a fait l'objet d'une évaluation environnementale comportant une analyse écologique du site des Bauquières qui avait conclu à l'absence d'incidence potentielle et d'enjeu écologique au regard des espèces et habitats patrimoniaux du réseau Natura 2000, permettant son intégration en zone urbaine. La DDTM interrogée en date du 17 juin 2014 déterminera si le projet doit être soumis à la législation sur l'eau. Les éventuels impacts relatifs au chantier en phase travaux, principalement dus à la production de déchets, seront gérés par la mise en place d'un plan de gestion des déchets demandé dans le cadre des clauses des CCEG et CCEP intégrés au dossier de consultation des entreprises.

Ainsi, au regard des enjeux identifiés par la présente analyse "cas par cas", il ne nous apparait pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
notice technique
plans du projet de voiries

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à TOLLON

le, 21 JUL. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports,
Forêts et aux Affaires Maritimes

Marc HEBREARD